

Règlement de course

1. L'épreuve :

L'association UZ CITY 65 organise le samedi 5 avril 2025 la huitième édition du Pyrénées Vallées des Gaves Trail.

Cette année, l'organisation vous propose au choix deux distances :

12 kms et un dénivelé de **600 m+**, 10 % route, 90 % trail

27 kms pour un dénivelé de **1 200 m+**, 10 % route, 90 % trail.

Départ des courses :

Nous vous donnons rendez-vous à la salle des fêtes d'Arras en Lavedan

- **12 Kms** : à partir de 10 heures pour le retrait des dossards, **départ de la course à 15H00**
- **27 Kms** : à partir de 10 heures pour le retrait des dossards, **départ de la course à 13H00**

2. Conditions d'inscription :

Selon l'article 231.3 du code du sport : Être titulaire d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Santé Loisir option Running ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme catégorie junior, espoir, sénior ou vétéran ou titulaire d'une licence délivrée par la FFTriathlon, FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP. Dans ce cas, la mention de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte Licence.

Ou, pour les autres participants, de l'attestation du Parcours Prévention Santé (PPS de moins de 3 mois) délivrée par la FFA sur le site pps.athle.fr

Les courses sont ouvertes dans le respect des normes FFA en vigueur pour l'année 2025,

12 Kms à partir de la catégorie U20 juniors (personnes nées en 2007 et avant)

27 Kms à partir de la catégorie Espoir (personnes nées en 2005 et avant).

Les catégories inférieures (cadets, minimes ...) ne pourront participer en raison d'une notion Km-effort (majoration d'un Km par dénivelé positif de 100 m), supérieure aux recommandations de la FFA pour leur catégorie.

Tarif des courses

- **15€** pour le 12 kms et dans la limite des 149 dossards disponibles
- **30€** pour le 27 kms et dans la limite des 350 dossards disponibles
- *Ces tarifs comprennent :*
 - Le dossard du trail
 - Un cadeau d'inscription
 - Les ravitaillements sur les courses

Les inscriptions s'effectuent uniquement en ligne via le lien sur le site internet de l'épreuve www.pyreneesvalleesdesgavestrail.com ou sur pyreneeschrono.fr

3. Ravitaillement :

12 Kms : 1 ravitaillement => solide + liquide au KM 8

27 Kms : 3 ravitaillements => solide + liquide aux KM 8, 16 et 23

1 Ravitaillement supplémentaire à l'arrivée des épreuves

A ces postes respectez l'environnement comme sur tout le parcours. **Gobelet (éco cup) obligatoire pour tous les coureurs !**

4. Barrières horaires

- **27 Kms :** 2 barrières horaires fixées :

Au km 8 à **1h30 h de course**

Au km 16 à **3h30 de course**

Les coureurs du 27 km qui passeraient après la première barrière horaire (KM 8) seront reversés sur le parcours du 12 km et classés sur cette épreuve. Les coureurs qui passeraient après la barrière horaires au Km 16 seront arrêtés et déclassés

- **12 Kms :** barrière horaire fixée au km 8 à **1h45 de course.**

5. Matériel Conseillé

Course en semi-autonomie, réserve d'eau, alimentation, téléphone portable, sifflet, bâtons autorisés, **éco cup obligatoire sur les ravitaillements.**

6. Assistance médicale et sécurité :

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle est habilitée à mettre hors-course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui. Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident. En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir le poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche et rendre son dossard. Il sera mis hors-course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée dans la mesure de ses possibilités.

7. Assurance :

L'organisation souscrit une assurance de responsabilité. Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé.

8. Logistique :

Mise à disposition de sanitaires, les coureurs qui le souhaitent pourront ainsi se doucher à l'arrivée.

9. Classement et dotation :

Les 3 premiers du scratch hommes et femmes seront récompensés. Les catégories ne seront pas prises en compte.

10. Dossier d'inscription et remise des dossards :

Le dossier d'inscription est à remplir exclusivement en ligne sur le site de Pyrénées Chrono.

La remise des dossards s'effectuera à partir de 11 heures le samedi 5 avril à la salle des fêtes d'Arras en Lavedan.

11. Pénalités :

Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification du concurrent :

- Non-port du dossard
- Non-respect du protocole sanitaire défini au point 12 (pouvant évoluer en fonction du protocole en vigueur au jour de la course)
- Aide extérieure de toute nature
- Non-respect du parcours et des postes de contrôle
- Non-respect de l'environnement (jet de bouteille, de papier...)
- Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent
- Avis du service médical

12. Protocole sanitaire (COVID-19) :

L'organisation se réserve le droit de mettre en place tout dispositif nécessaire en fonction de l'évolution des protocoles en vigueur (Gouvernement et FFA). Le coureur doit se tenir informé sur le site internet du PVGTrail.

13. Conditions de report et/ou d'annulation et conditions de remboursement :

En cas de météo défavorable, les organisateurs se réservent le droit de procéder à une modification des parcours ou à l'annulation des épreuves sous réserve d'accord préfectoral.

L'organisation assurera le remboursement intégral de l'inscription hors frais de gestion facturés par Pyrénées Chrono, uniquement en cas d'annulation définitive de l'épreuve sur seule décision du comité d'organisation.

Toute demande de remboursement pour un autre motif ne sera pas prise en compte.

14. Utilisation des données personnelles :

En acceptant le règlement de la course, vous autorisez le PVGT et ses partenaires à utiliser vos données personnelles à des fins commerciales et publicitaires.